

1. Conditions d'accès

L'Espace Jeunes est un lieu destiné à l'accueil adolescents du territoire Maurienne-Galibier. Ils peuvent s'y rendre en dehors du temps scolaire, de manière libre, pour se retrouver, jouer, prendre un goûter, échanger autour de centres d'intérêts communs, faire leurs devoirs, avoir accès à de la documentation ou encore d'être accompagné la mise en place de projets culturels ou sportifs.

Chaque jeune devra lors de sa première visite à l'Espace Jeune remplir une fiche de renseignements individuelle avec autorisation parentale (ci-joint) et ce règlement intérieur signé. Une adhésion de 5 € est demandé pour l'année scolaire.

L'accueil libre de l'Espace Jeune est ouvert selon les horaires suivants :

- Mardi, jeudi et vendredi : 15 h à 18h00
- Mercredi : 12h00 à 18h00

Un programme d'animations payant selon tarification peut être proposé sur le mercredi, en soirée ou le samedi. Une inscription préalable par mail sera demandée.

2. Fonctionnement

Les animateurs sont présents pour :

- S'assurer du bon déroulement de l'accueil
- Identifier les besoins, les envies et les attentes des jeunes
- Favoriser le vivre-ensemble du groupe en accompagnant chacun dans la construction d'autonomie et la responsabilisation
- Accompagner les jeunes dans leurs projets éventuels, de la conception à la réalisation
- Assurer une écoute et un accompagnement personnel dans le cadre de l'Information Jeunesse

Arrivées et départ :

- Les jeunes s'enregistrent à leur arrivée et à leur départ auprès des animateurs
- Tout départ de la structure est définitif (les vas et viens à l'extérieur ne sont pas autorisés, en dehors de l'accès à l'espace terrasse)
- Une fois en dehors de la structure, les jeunes ne sont plus sous la responsabilité des animateurs
- S'ils le souhaitent, les parents peuvent demander à être prévenu par SMS de l'arrivée et du départ de leur enfant

Espace Jeunesse

Règlement de l'accueil libre

Espace atelier :

- Salle laissée disponible pour les jeunes avec du matériel manuel et pédagogique

Espace cuisine :

- Repas : possibilité d'apporter son repas le mercredi midi et de déjeuner sur place (micro-onde, frigo, four et plaques de cuisson sont à disposition)
- Goûter : possibilité d'user du matériel de l'espace Jeunes pour cuisiner un goûter

Matériels :

- Ordinateur : accès à 3 ordinateurs avec comptes fournis par la CCMG donnant accès au pack Office et à des jeux en ligne. Chaque jeune sera restreint à une heure de jeu maximum par séance.
- Mise à disposition d'un baby-foot et de jeux de société, d'enceintes et de matériel sportif (ballons de basket, de foot, diabolos, raquettes de badminton...)

3. Règlement intérieur de l'accueil libre

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'espace, les utilisateurs s'engagent à :

- Respecter les locaux et participer à leur remise en état après leur utilisation
- Respecter l'environnement proche des locaux en utilisant les poubelles prévues à cet effet
- Respecter les animateurs et les autres jeunes présents
- Utiliser un langage et comportement approprié : tous propos insultants ou stigmatisants sont proscrits. Le prosélytisme religieux ou politique est interdit.
- Utiliser le matériel de manière appropriée et conforme aux consignes données par les animateurs
- Ranger et remettre en l'état le matériel après utilisation.
- Respecter l'interdiction de fumer ou de vapoter, aux abords ou au sein de l'Espace Jeunes. La détention d'alcool ou de stupéfiants est formellement interdite.

Tout manquement au respect de ces règles expose à une exclusion temporaire ou définitive de l'Espace Jeunes.

Espace Jeunesse
Règlement de l'accueil libre

Signature des responsable légaux

Signature du jeune